

SOLIDARITÉ ET MOBILITÉ INTERNATIONALES COMMENT MONTER UN PROJET ?

La Ville de Rennes soutient depuis 30 ans une politique d'ouverture sur le monde et de solidarité internationale. Elle appuie chaque année les initiatives locales.

LES SOUTIENS DE LA VILLE DE RENNES

POUR QUI ?
ASSOCIATIONS
RENNaises

LE FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (FAD)

Jusqu'à 3000 € par
projet de solidarité
internationale.

LE FONDS D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX (FEI)

Jusqu'à 1500 € par
projet de mobilité
internationale.

POUR QUI ?
ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES
DE RENNES

COMMENT FAIRE ?

1. SE RENSEIGNER

La Maison Internationale de Rennes (MIR) propose un accompagnement personnalisé pour construire les projets.

3. PRÉSENTER SON ACTION

Une commission composée d'associations invite chaque porteur de projet à échanger sur l'action qu'il souhaite conduire. La commission transmet ensuite un avis consultatif à la Ville de Rennes, qui décide en fine des soutiens accordés.

5. FAIRE UN BILAN

Le porteur édite un bilan d'activité et financier de son opération à l'attention de la Ville de Rennes (obligation légale).

2. DÉPOSER SON DOSSIER

Une fois son projet finalisé avec l'appui de la MIR, l'association peut déposer sa demande de financement auprès de la Ville de Rennes. **Date limite : le 31 janvier de chaque année.**

4. RÉALISER ET VALORISER

Le projet se réalise. Le porteur du projet le partage ensuite avec les Rennais sous la forme qui lui convient le mieux (restitution publique, animation, etc.).

PLUS D'INFO SUR METROPOLE.RENNES.FR/PRACTIQUE/INFOS-DEMARCHES

QUAND ?

Date limite de transmission des dossiers

LE 31 JANVIER

réf.17_31013_RPCOM

mir
Maison Internationale de Rennes

rennes.fr
VIVRE EN INTELLIGENCE

PARTICIPEZ AUX APPELS À PROJETS À L'INTERNATIONAL de la Ville de Rennes

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Maison Internationale de Rennes (MIR)
7 quai Chateaubriand à Rennes
Tél. 02 99 78 22 66
www.mir-rennes.fr
contact@mir-rennes.fr

PARTICIPEZ

AUX APPELS À PROJETS

À L'INTERNATIONAL

de la Ville de Rennes

- ↳ Fonds d'Échanges Internationaux
- ↳ Fonds d'Aide au Développement



↳ ÉDITO

Impliquée dans 16 partenariats avec des collectivités locales étrangères, la Ville de Rennes développe une politique internationale articulée autour de deux objectifs principaux : œuvrer à la construction d'un monde plus solidaire et favoriser l'ouverture internationale des Rennais.

La Ville soutient les initiatives élaborées selon une démarche partenariale. Les projets comportant uniquement des dons en nature ne peuvent être soutenus par les dispositifs FAD ou FEI.

La Ville a fait le choix de ne pas déterminer de thématique ou de territoire prioritaire. Tous les types de projets peuvent être soutenus, s'ils correspondent aux critères définis pour chaque appel à projet.

Présentation du projet

Les porteurs de projets, dont les dossiers sont éligibles au FEI ou au FAD, sont invités à venir échanger et présenter leur projet devant une commission associative. Cette commission, composée d'associations et organisée par la MIR, est consultée avant décision par la Ville de Rennes.

Retour sur le territoire

Si la Ville de Rennes décide de soutenir votre projet, votre association ou votre établissement est tenu de rendre compte des actions engagées avec la subvention obtenue. La valorisation - sous forme de restitution, de réalisation concrète, ou d'action d'éducation à la citoyenneté internationale... - est également attendue. La MIR accompagne les porteurs de projets dans la réalisation de comptes rendus.

**ADRESSEZ-VOUS À LA MAISON
INTERNATIONALE DE RENNES (MIR) POUR UN
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ,
DE LA RÉDACTION AU BILAN DE VOTRE PROJET.**

LE FONDS D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Il s'agit d'un soutien financier (1 500 euros maximum par projet) à des projets d'échanges avec des partenaires étrangers.

■ QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Établissements scolaires rennais et associations rennaises dont le projet implique le déplacement d'au minimum 3 Rennais à l'étranger.

■ QUELS PROJETS PROPOSER ?

- des projets de mobilité internationale,
- des projets d'échanges développés par deux établissements partenaires,
- des projets favorisant une production commune avec un partenaire étranger

■ EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LA VILLE (À TITRE INDICATIF)

Rencontre de jeunes Européens ; projet pédagogique autour du handicap et du sport ; élaboration de projets à dominante artistique avec un partenaire à l'étranger.

LE FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Il s'agit d'un soutien financier (3 000 euros maximum par projet) à des projets de solidarité internationale.

■ À QUI ÇA S'ADRESSE ?

Aux associations rennaises.

■ QUELS PROJETS PROPOSER ?

Des projets de soutien à des initiatives locales de développement, à l'étranger qui :

- correspondent à des actions de développement menées à l'initiative d'une population ;
- impliquent un partenaire étranger ;
- font l'objet d'un retour sur le territoire rennais, avec la conduite par le porteur de projets d'actions d'éducation à la citoyenneté internationale.

■ EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LA VILLE (À TITRE INDICATIF)

Appui à des coopératives engagées dans des activités génératrices de revenus ; participation à des projets d'adduction d'eau potable ; organisation de formations, en lien avec les autorités locales compétentes, dans des domaines variés (santé, gestion, agriculture, etc.).

